Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

DEMANDE D'AVIS RELATIF à un PROJET de CREATION DE FORAGE et PRELEVEMENT (un seul imprimé par demande)

http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eaux-et-milieux-aquatiques/Prelevements/Forages

à retourner complété :

Direction Départementale des Territoires
Service Eau et Biodiversité
Unité Hydromorphologie et Prélèvements
17,Quai de l'Abbé Grégoire – 41 012 BLOIS Cedex
ddt-eau@loir-et-cher.gouv.fr

TOUTE DEMANDE INCOMPLETE NE POURRA PAS ETRE INSTRUITE ET SERA RETOURNEE AU DEMANDEUR
****

La demande d'avis vise à donner le cadre réglementaire applicable au projet, au vu des informations fournies par le pétitionnaire. Elle ne dispense en aucun cas de la nécessité de déposer les demandes d'autorisation ou déclaration, le cas échéant et ne vaut pas autorisation de l'administration.

****

UNE REPONSE SERA APPORTEE SOUS DEUX MOIS
****

IL EST RAPPELE QUE TOUT POMPAGE DOIT ETRE EQUIPE D'UN COMPTEUR VOLUMETRIQUE (ArtL.214-8 du CE)

DEMANDEUR *:

Nom / Prénom * :	
Raison sociale :	
SIRET :	
Adresse complète * :	
Code Postal / Commune * :	
Téléphone(s) ** :	
Courriel(s) ** :	

LOCALISATION DE L'OUVRAGE *:

Commune/Code postal de l'implantation de l'ouvrage * :	
Lieu-dit * :	
Parcelle / Section / Numéro * :	

Le projet se situe-t-il dans un périmètre de protection de captage d'eau potable ? : oui ◯ non ◯

PROPRIETAIRE D'UN AUTRE OUVRAGE : oui ◯ non ◯

si oui localisation * :

Commune/Code postal de l'implantation de l'ouvrage * :	
Lieu-dit * :	
Parcelle / Section / Numéro * :	
Code BSS (Banque du Sous-Sol) pour tout ouvrage existant * :	

TYPE D'OUVRAGE * :

☐ Forage ☐ Puits ☐ Autres (préciser) :

DATE DE CREATION (cas d'un ouvrage ancien) :

DATE PREVISIONNELLE D'ACHEVEMENT DES TRAVAUX (cas d'un nouvel ouvrage) :

USAGES AUXQUELS L'OUVRAGE EST DESTINE * :

Usage domestique ☐ Usage Industriel ☐ Remplissage d'étang ☐ Agricole – Irrigation ☐ Géothermie ☐

Autre (préciser)

Vu l'article R.214-5 du code de l'environnement, l'usage domestique d'eau correspond à des prélèvements destinés exclusivement à satisfaire les besoins des personnes résidant sous un même toit (alimentation humaine, soins d'hygiène, lavage, productions animales et végétales réservées à la consommation familiale). En tout état de cause, est considérée comme usage domestique tout prélèvement inférieur à 1,000 m³/an.

Utilisation de l'eau pour la consommation humaine * (au sens de l'article R.1321-1 du code de la santé publique) : oui ○ non ○

En cas d'utilisation de l'eau pour la consommation humaine :
- pour un usage unifamilial, une analyse de l'eau de type P1, à l'exception du chlore, définie dans l'arrêté du 11 janvier 2007 (relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution) doit être réalisée et jointe à la déclaration ; pour les ouvrages à réaliser, l'analyse est transmise après travaux.
- pour les autres cas, une autorisation préfectorale doit être demandée au titre de l'article L.1321-7 du code de la santé publique.

CARACTERISTIQUE DE L'OUVRAGE :

Nom ou type de la nappe dans lequel le prélèvement va être effectué (nappe souterraine ou d'accompagnement d'un cours d'eau) * :

Profondeur de l'ouvrage *: m

Diamètre de l'ouvrage : mm

Débit de prélèvement : m³/h

Volume annuel prélevé : m³/an

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT * :

° ***Un plan de localisation de l'ouvrage*** *à l'échelle 1/25 000 ou un extrait du cadastre doivent être joints à la déclaration. Les coordonnées GPS de l'ouvrage pourront être également communiquées.*

Fait le

Signature du demandeur

* Champs obligatoires ;
** L'un ou l'autre des champs, ou les deux.

Version n°3 du 05/11/2019 remplissable en ligne